

Berne, le 10 novembre 2020

**Communiqué de presse**

«Pandémie du coronavirus»

## Les personnes en situation de handicap sont discriminées lors de la répartition des lits aux soins intensifs

Les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap, ainsi qu'à des services de santé couvrant la même gamme et de même qualité que ceux offerts aux autres personnes. Ceci vaut également en temps de crise. Or, cette exigence émanant de la [Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) n'est pas prise en compte par l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), qui définit le besoin de soins comme critère de «fragilité» dans ses dernières directives de triage des traitements de soins intensifs en cas de pénurie de ressources. AGILE.CH et [Inclusion Handicap](#) demandent que ces directives soient revues!

Les nouvelles contaminations au coronavirus ont fortement augmenté ces dernières semaines en Suisse, au point de surcharger les hôpitaux. Comment alors répartir les lits aux soins intensifs lorsqu'il n'y en a plus assez pour tout le monde? L'ASSM a élaboré des directives sur la répartition des lits. Ces directives sont cependant discriminatoires envers les personnes en situation de handicap, puisque la fragilité est un important critère de triage. Dans ce contexte, AGILE.CH renvoie à [l'évaluation](#) d'Inclusion Handicap, dont elle soutient les revendications.

De nombreuses personnes handicapées dépendent d'aide au quotidien. Les personnes qui vivent sans aide ni soins associent souvent fragilité avec souffrance et faiblesse, ce qui relève du préjugé. Car la fragilité n'indique rien de la qualité et de l'espérance de vie des personnes en handicapées. Les critères de triage de l'ASSM montrent à quel point le manque de sensibilisation aux situations de vie spécifiques des personnes handicapées peuvent avoir des conséquences fatales. AGILE.CH demande donc que la sensibilisation du personnel de soins soit renforcée, particulièrement durant la pandémie de COVID-19.

Les directives de triage de l'ASSM doivent être revues le plus rapidement possible de manière à s'aligner sur la CDPH. Les faitières AGILE.CH et Inclusion Handicap demandent à l'ASSM de les modifier de toute urgence dans ce sens, en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). L'absence de consultation des organisations faitières a du reste été l'objet d'une question au Parlement lors de la session d'automne, par le biais d'une [interpellation de la Conseillère nationale Yvonne Feri](#).

### Contact:

Raphaël de Riedmatten, directeur

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Tél: 079 589 10 77 / raphael.deriedmatten@agile.ch / www.agile.ch

**Annexes:**

- [Document de position d'AGILE.CH sur les directives de triage](#)
- [Évaluation d'Inclusion Handicap](#) (*Kurzgutachten Inclusion Handicap zu den Triage-Kriterien SAMW*, en allemand uniquement)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.